

Communiqué de presse
25 juin 2025

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'ARS Île-de-France et la Cramif s'unissent pour renforcer la prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS IDF) ont signé une convention de partenariat visant à promouvoir la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Cet accord, d'une durée de trois ans, s'inscrit dans un contexte de forte sinistralité dans les secteurs de la santé et du médico-social. Il vise à mutualiser les expertises des deux institutions en matière de prévention des risques, d'accompagnement des établissements, et d'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels. La collaboration des deux institutions s'articulera autour d'enjeux clés comme l'attractivité et la fidélisation des professionnels dans un secteur qui connaît des tensions de recrutement.





Un secteur fortement exposé à la sinistralité

Le secteur sanitaire et médico-social se distingue par une sinistralité élevée :

- 1 accident du travail sur 6 y survient ;
- un indice de fréquence de 47,8 pour 1 000 salariés en 2021, avec des écarts marqués : 26,9 pour les activités hospitalières contre 103,7 pour l'aide à domicile ;
- une sinistralité en hausse continue depuis dix ans, pesant sur la santé des professionnels, l'organisation du travail et la qualité des soins prodigués.

Le développement de l'offre médico-sociale, notamment en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, renforce la nécessité d'actions de prévention ciblées et renforcées pour éviter l'aggravation des risques professionnels.

Un partenariat structuré autour de cinq axes d'action

La convention signée formalise un cadre de coopération durable reposant sur cinq axes stratégiques :

- le partage d'informations et d'expertises sur les projets, la sinistralité et les dispositifs de prévention ;
- la création d'un maillage départemental entre les équipes locales de l'ARS et de la Cramif pour renforcer les échanges opérationnels ;
- la sensibilisation des agents de l'ARS à la prévention des risques professionnels dès l'amont des projets d'établissements ;
- l'information des établissements sanitaires et médico-sociaux sur les solutions existantes pour prévenir les risques et la désinsertion professionnelle ;
- la co-construction d'outils d'aide à la décision, pour mieux intégrer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) dans l'instruction des dossiers de financement par l'ARS.



Pour David Clair, directeur général de la Cramif, « *Ce partenariat avec l'ARS Île-de-France marque une réelle avancée pour bâtir une culture commune de la prévention dans les établissements de santé et médico-sociaux. À travers cette convention, nous affirmons notre engagement à soutenir durablement les professionnels de santé dans leurs conditions de travail. Ce partenariat confirme la volonté conjointe de l'ARS IDF et de la Cramif de répondre aux enjeux de santé publique, de sécurisation des parcours professionnels et d'attractivité des métiers du soin.* »



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France

À propos de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

La caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Cramif verse des prestations (pension d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs d'appareillage).

D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

Contact presse

presse.cramif@assurance-maladie.fr

Réseaux sociaux

X : <https://twitter.com/CRAMIF>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cramif/mycompany/>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/CRAMIF75019>